

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique Gourvillette

**De :** Christophe Langlois <cm\_langlois@yahoo.co.uk>

**Date :** 11/01/2019 13:19

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Mr le Commissaire Enquêteur,

Je vous écris afin de vous exprimer mon objection au projet de parc d'éoliennes à proximité de Gourvillette.

Depuis déjà plus de deux ans, ce projet a beaucoup impacté émotionnellement mes beaux-parents, leurs voisins ainsi que les autres habitants de la commune et des environs.

Ils ont passé un grand nombre de nuits blanches à s'inquiéter de l'impact négatif sur leur santé et leur vie au quotidien dans ce coin de France habituellement si tranquille et paisible.

En effet, mon beau-père et ma belle-mère ont dédié la majeure partie de leur temps, efforts et économies afin de restaurer leur domicile de Gourvillette qu'ils ont acquis dans un état déplorable il y a une quinzaine d'années.

Les trois jardins sont désormais magnifiques, ce qui contribue au cachet de ce charmant village Charentais, mais cela ne sera plus le cas avec quatre turbines visibles depuis les jardins et la maison!

Ce patrimoine français constituera la majorité de notre héritage et nous prévoyons en profiter en tant que maison de famille pour les prochaines générations de Langlois et Tobin.

Nous sommes donc également très inquiets quant à l'impact négatif des projets d'éoliennes sur toute la zone autour de Gourvillette. On nous a informé que non moins de 63 turbines risquaient d'être érigées et fonctionnelles dans un périmètre de 10km autour de Matha. Beaucoup trop de turbines, beaucoup trop proche des habitations.

Je vous prie de bien vouloir considérer rejeter le projet Gourvillette.

Si vous aviez besoin de quoi que se soit de ma part, je vous invite à me contacter directement sur l'email suivant [cm\\_langlois@yahoo.co.uk](mailto:cm_langlois@yahoo.co.uk) ou bien par téléphone au 0044 7736 446 357.

Cordialement.

Christophe

Christophe Langlois

Sent from Yahoo Mail on Android

**Sujet :** [INTERNET] Commentaire sur l'enquête publique du projet éolien de Gourvillette

**De :** Cedric Raguenaud <cedric@raguenaud.earth>

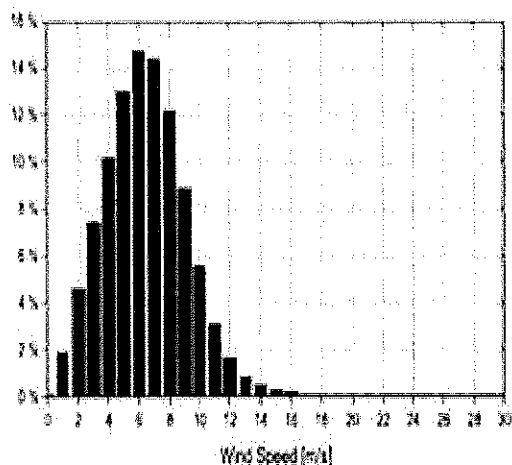
**Date :** 11/01/2019 13:14

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Quand je suis venu vous voir le jeudi 10 janvier, vous avez mentionné que le promoteur vous avait dit récemment que le vent moyen à Gourvillette était de 6m/s (21.6km/h). Vous avez aussi mentionné que vous demanderiez pourquoi les mesures du mat de Gourvillette n'apparaissent pas.

Les seules données actuellement disponibles dans l'étude sont celles qu'on peut approximativement extraire du graphique suivant :



Si on suppose qu'il représente le vent sur la zone du projet, on peut calculer que le vent moyen résultant est juste en-dessous de 6m/s. Il semblerait donc que ces 6m/s ne soient rien de différent que ce qu'on peut trouver dans l'étude d'impact.

Or, ce graphique a de nombreux problèmes :

- Il ne tient pas compte des mesures de vent du mât de Gourvillette.
- Il provient d'après le promoteur d'un projet 18km à vol d'oiseau au nord-ouest et il n'est pas justifié que le vent serait le même à Gourvillette.
- Il n'y a apparemment jamais aucun vent à Gourvillette (0% du temps), ce qui n'est pas crédible et ce que les habitants contesteraient. Il ne semble donc pas représenter le vent sur la zone du projet.
- Il est étrangement libellé en anglais pour aucune raison, ce qui jette de sérieux doutes sur son origine.

En tout état de cause, si le promoteur fournit des nouvelles données de vent, il faudra que toutes les informations qui en dépendent soient recalculées :

- L'étude acoustique, qui devra être refaite complètement. On ne sait pas sur quelles données elle est basée, mais logiquement ça devrait être les données de vent qui apparaissent dans l'étude, sinon il y a un problème important de cohérence dans le dossier.
- Les estimations de rendement, de production, et de revenus (qui devraient apparaître dans l'étude).
- L'étude des dangers, qui devra être revue, en particulier, en ce qui concerne la portée de débris dus à une rupture de pale et la probabilité associée en fonction de la répartition de la vitesse du vent.

Si les données sont amendées ou modifiées, il faudra bien entendu que l'étude soit amendée et réévaluée par les services de l'Etat, et qu'une nouvelle enquête publique soit organisée puisque les paramètres du projet ne seraient plus ceux qui ont été lus par l'agence environnementale et rendus disponibles au public et sur lesquels il s'est prononcé.

Ces changements auraient aussi une incidence sur l'enquête publique de Haimps/Massac puisque l'étude acoustique de Gourvillette a été réutilisée. Elle devrait aussi être réévaluée et l'enquête publique annulée.

Merci.